



2025



CARTE MEMBRE BIENFAITEUR

Pour la 6^{ème} année, le Vélo Club Sancéen met en place une carte de Membre Bienfaiteur. Cette carte s'adresse à :

- 1- des cyclos licenciés dans un autre club et qui bénéficient des prestations du V C S (par exemple les sorties club ou les randonnées permanentes).
- 2- des membres du club ou d'anciens licenciés qui ne participent pas ou plus à aucun brevet au cours de l'année. La cotisation Membre Bienfaiteur remplace alors le montant de la licence. **Attention** : pas possible de s'inscrire dans un brevet sur la liste du VCS et de participer à un classement interne du club.
- 3- des sympathisants ou des donateurs qui souhaitent apporter leur soutien au club.

Le montant de la cotisation de Membre Bienfaiteur est de 20 euros (comme en 2024).

Les contrats d'assurances pris par le club couvrent les différentes activités que pourrait avoir au sein du club tout membre bienfaiteur.

Si vous souhaitez devenir membre bienfaiteur du Vélo Club Sancéen, nous vous invitons à remplir le coupon-réponse ci-joint et à nous le retourner accompagné d'un chèque de 20 € libellé au nom du Vélo Club Sancéen.



COUPON-RÉPONSE à retourner à Patrice ODIN 16 Bis rue Voltaire 10800 Saint Julien les Villas

*Nom :

*Prénom :

*Date de naissance :

*Adresse :

*Code postal :

*Ville :

*N° de téléphone fixe :

*N° de téléphone portable :

*Adresse mail pour pouvoir recevoir les infos VCS :

Je souhaite être Membre Bienfaiteur du Vélo Club Sancéen pour l'année 2025.

Fait à :-----, le-----

Signature :

*Pour les nouveaux, joindre une photo d'identité.